



**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

*République française
Département du Gers
SIAEP VIC FEZENSAC*

Séance du lundi 12 juillet 2021

Date de la convocation: 05/07/2021

Membres en exercice :
20

*L'an deux mille vingt-et-un et le douze juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoit DESENLIS,*

Présents : 15

Présents : Fabrice COQUET, Francois BUFFIN, Nathalie BERGES, Jean Pierre DOAT, Georges CAUSERO, Jerome LASBATS, Michel LEBE, Patricia POTENTI BRUNET, Jean Claude CASSAGNE, Benoit DESENLIS, Laurent BRUMM, Xavier LABAT, Robert CAMAZZOLA, Gilles GUICHARD, Angelique LACOSTE

Votants : 17

Représentés : Jean Raymond SILLIERES, Cedric ZANARDO

Excusés :

Absents : Corinne AGUT, Damien ROQUES, Jean Pierre HUBERT, Helene LEON

Secrétaire de séance : Georges CAUSERO

AR_2021_021 - Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS A COMPTER DU 01/09/2021

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires,
 - Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 - Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 - Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité,
 - Sur la proposition de Monsieur le Président, le Conseil syndical après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :
 - D'ARRÊTER le tableau des effectifs du personnel du SIAEP de VIC-FEZENSAC en y ajoutant les postes comme suit à compter du 1^{er} septembre 2021 :
- Service technique :
 - 1 poste d'agent technique polyvalent en gestion d'eau potable élargi au cadre d'emploi des agents de maîtrise, Cat. C . 35h hebdomadaire

- 1 poste d'agent technique polyvalent en gestion d'eau potable élargi au cadre d'emploi des agents de maîtrise, Cat. C . 32h hebdomadaire

- D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

CADRES D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER L'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE POUVANT OCCUPER L'EMPLOI (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE :			
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
	C	1	20 heures
FILIERE TECHNIQUE :			
Technicien	B	1	35 heures
Agent de Maîtrise	C	2	35 heures
Agent de Maîtrise	C	1	32heures
Adjoint technique	C	2	35 heures
Adjoint technique	C	1	32 heures
TOTAL POSTE OUVERT :		10	

- DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs des emplois du Syndicat à compter du 1^{er} septembre 2021
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2021.
- DONNE tout pouvoir à M. le Président pour appliquer cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,
 Le Président, Benoit DESENLIS

Transmis en Préfecture, le 13/07/2021

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le ___ / ___ / 20___
 et publié ou notifié
 le ___ / ___ / 20___